



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 10029

## Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations et revendications des enseignants, particulièrement des niveaux primaire et secondaire, et du malaise qui en résulte dans le pays. L'opinion s'interroge sur le devenir de notre enseignement et sur la qualité de celui-ci à terme si l'application insidieuse et progressive du plan Langevin-Vallon se traduit, en fait, par un nivellement vers le bas de notre système d'enseignement. Il lui demande les mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à la situation actuelle et ses intentions quant à l'organisation future de l'enseignement dans notre pays dans le respect du pluralisme scolaire et de la vraie laïcité, dans le respect de la liberté pédagogique et de la liberté de pensée des enseignants ; il lui demande également les mesures envisagées pour mettre fin aux distorsions de rémunération, à diplômes et capacités pédagogiques égales, et pour répondre à l'attente de décentralisation de la gestion du service public de l'éducation nationale.

## Texte de la réponse

L'école est responsable de la transmission des savoirs. Parallèlement, elle veille à faciliter l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant ainsi que son insertion dans la vie sociale. Elle est le lieu où se rencontrent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, les partenaires que sont les parents, les collectivités locales et le monde associatif. Cette école ouverte sur le monde offre à l'enfant le terrain favorable à l'exercice de ses qualités de futur citoyen : reconnaissance et respect de l'autre, esprit de solidarité, sens des responsabilités. La laïcité, principe constitutionnel de la République, est également un principe fondateur de l'école publique. La liberté pédagogique des maîtres qui prévaut dans notre enseignement réside dans le choix des outils et des méthodes pédagogiques. Il est donc de la responsabilité de chaque enseignant de déterminer les pratiques et les démarches pédagogiques les plus adaptées aux élèves dont il a la charge pour réaliser les objectifs fixés par les programmes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Briane](#)

**Circonscription :** Aveyron (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10029

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 1998, page 783

**Réponse publiée le :** 15 juin 1998, page 3271